

L'édit de Caracalla

En 212, l'empereur Caracalla accorde la citoyenneté à tous les hommes libres de l'Empire. Le caractère universel de cette mesure rompt avec la politique d'octroi limité et progressif de la citoyenneté entreprise depuis le début de la période impériale. Il ne reste aujourd'hui que de rares témoignages de cette décision de Caracalla. Comme ce dernier portait aussi le nom d'Antoninus, ce document est aussi connu sous le nom de *Constitution antonine*. L'édit a eu pour conséquence une augmentation considérable du nombre de citoyens, y compris dans des provinces où la citoyenneté était jusqu'alors peu répandue.

L'édit de Caracalla est-il dans la continuité des politiques antérieures ou est-il une mesure révolutionnaire pour l'Empire ?



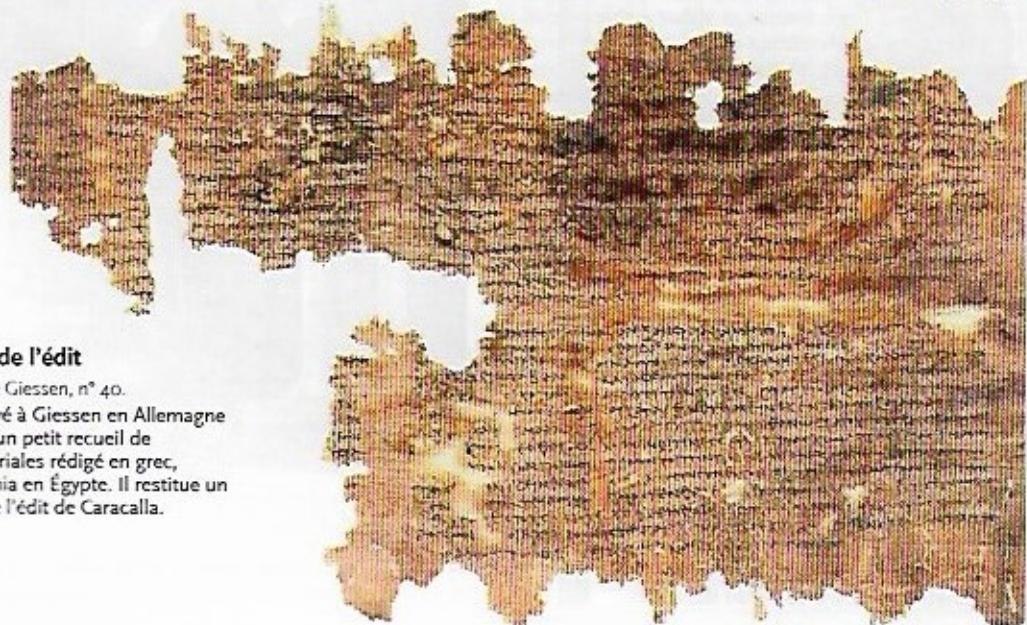
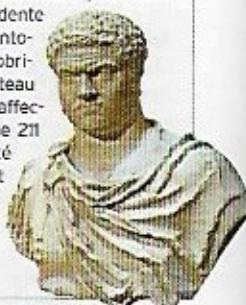
200

211-217
Caracalla
empereur

212
Edit de Caracalla appelé
aussi *Constitutions antonines*

BIOGRAPHIE

Caracalla (v. 186/188-217) : Septimius Bassianus est le fils aîné de l'empereur Septime Sévère (193-211). Né à Lyon, son père change son nom en Marcus Aurelius Antoninus pour rattacher sa dynastie à la précédente en adoptant le nom des Antonins. Caracalla est un sobriquet (c'est le nom du manteau gaulois à capuchon qu'il affectionnait). Seul empereur de 211 à 217, il règne avec brutalité et instabilité après avoir fait assassiner son frère. Il est lui-même tué en 217. Marbre, III^e siècle. Rome, musée du Capitole.



Un papyrus de l'édit

Détail du papyrus de Giessen, n° 40.

Le papyrus conservé à Giessen en Allemagne est un fragment d'un petit recueil de constitutions impériales rédigé en grec, trouvé à Heptakomia en Égypte. Il restitue un fragment mutilé de l'édit de Caracalla.

L'édit de Caracalla

En 212, l'empereur Caracalla accorde la citoyenneté à tous les hommes libres de l'Empire. Le caractère universel de cette mesure rompt avec la politique d'octroi limité et progressif de la citoyenneté entreprise depuis le début de la période impériale. Il ne reste aujourd'hui que de rares témoignages de cette décision de Caracalla. Comme ce dernier portait aussi le nom d'Antoninus, ce document est aussi connu sous le nom de *Constitution antonine*. L'édit a eu pour conséquence une augmentation considérable du nombre de citoyens, y compris dans des provinces où la citoyenneté était jusqu'alors peu répandue.

L'édit de Caracalla est-il dans la continuité des politiques antérieures ou est-il une mesure révolutionnaire pour l'Empire ?



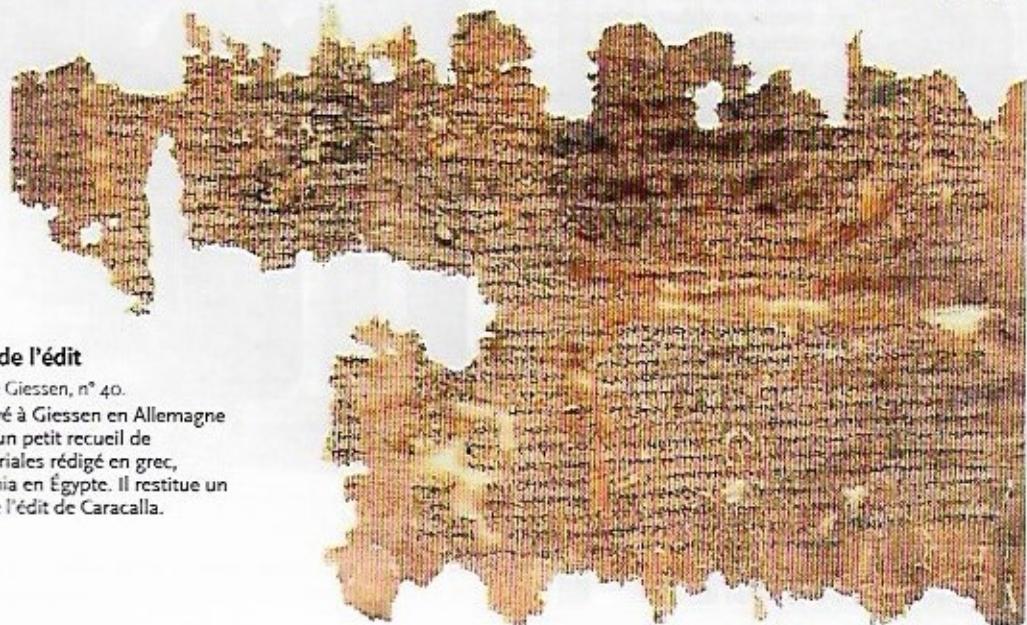
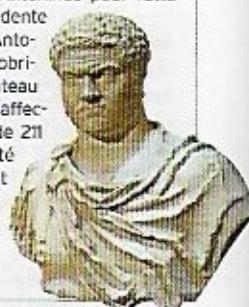
200

211-217
Caracalla
empereur

212
Edit de Caracalla appelé
aussi *Constitutions antonines*

BIOGRAPHIE

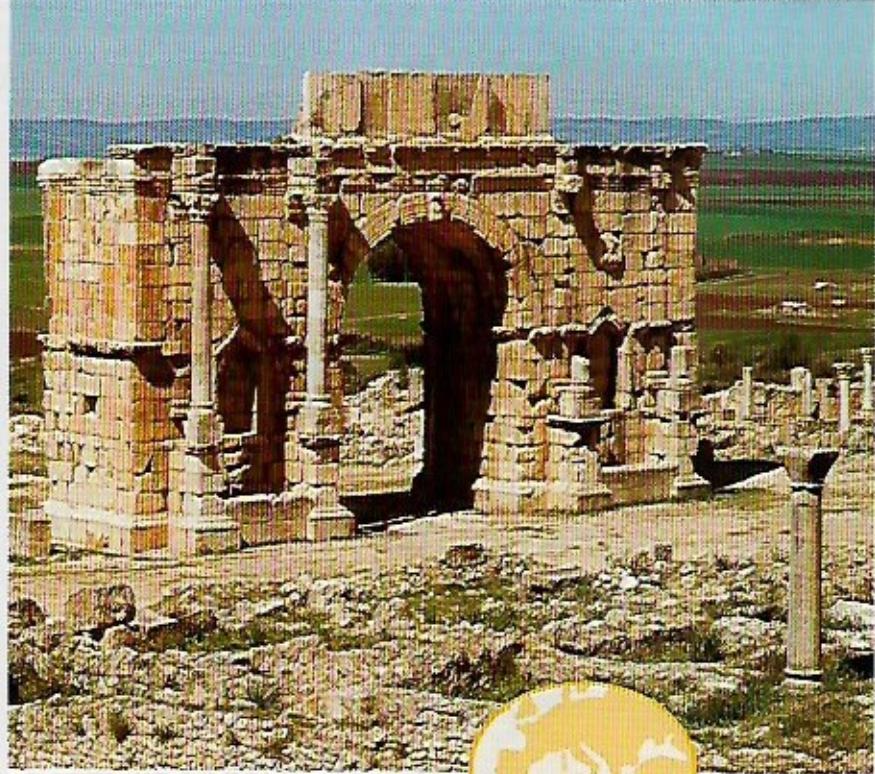
Caracalla (v. 186/188-217) : Septimius Bassianus est le fils aîné de l'empereur Septime Sévère (193-211). Né à Lyon, son père change son nom en Marcus Aurelius Antoninus pour rattacher sa dynastie à la précédente en adoptant le nom des Antonins. Caracalla est un sobriquet (c'est le nom du manteau gaulois à capuchon qu'il affectionnait). Seul empereur de 211 à 217, il règne avec brutalité et instabilité après avoir fait assassiner son frère. Il est lui-même tué en 217. Marbre, III^e siècle. Rome, musée du Capitole.



Un papyrus de l'édit

Détail du papyrus de Giessen, n° 40.

Le papyrus conservé à Giessen en Allemagne est un fragment d'un petit recueil de constitutions impériales rédigé en grec, trouvé à Heptakomia en Égypte. Il restitue un fragment mutilé de l'édit de Caracalla.



3 L'arc de triomphe de Volubilis

La cité de Volubilis, annexée à l'Empire romain au I^{er} siècle de notre ère, devient la capitale de la province impériale de Maurétanie Tingitane. L'arc de triomphe est construit en 217 en l'honneur de l'empereur Caracalla et de l'édit de 212.



4 Dion Cassius critique l'édit

Dion Cassius (v. 155-v. 235) est un historien et sénateur d'origine grecque, contemporain et proche de la dynastie des Sévères mais très hostile à Caracalla. Il décrit sa perception de l'édit de 212.

« Cet Antonin [...] ne reculait pas devant les dépenses lorsqu'il s'agissait de ses soldats ; quant aux autres hommes, il ne s'occupait d'eux que pour les piller, les dépouiller, les tourmenter, et surtout les sénateurs. En effet, indépendamment des couronnes d'or qu'il demandait à chaque instant, comme s'il n'eut cessé de remporter des victoires [...] ; des nombreux approvisionnements pour lesquels on nous mettait de toute part à contribution, tantôt à titre gratuit, tantôt en nous imposant des dépenses, approvisionnements qu'il distribuait en largesse aux soldats [...] ; des présents qu'il réclamait des particuliers [...] ; des impôts, tant des nouveaux qu'il établit, que de celui du dixième en remplacement de celui du vingtième, dont il frappa les affranchisements, les legs, les donations de toute nature par abolition [...] des immunités accordées, dans ces circonstances, aux proches parents des défunt. C'est pour cela que tous les habitants de l'Empire furent, sous apparence d'honneur, mais en réalité pour fournir plus de revenus à l'empereur, attendu que les étrangers étaient exempts de la plupart de ces taxes, déclarés citoyens romains. »

Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXXVII, 9, I^{er} siècle.

4 Caracalla selon l'*Histoire auguste*

L'*Histoire auguste* est un recueil de biographies d'empereurs des I^{er} et II^{es} siècles, dont les auteurs, proches du Sénat, évoquent sans le nommer l'édit de 212.

« [Caracalla] se répandit souvent en invectives insolentes contre le Sénat et le peuple, aussi bien dans les édits qu'il afficha que dans les messages qu'il délivra [...]. Après quoi il gagna la Gaule où, à peine arrivé, il mit à mort le proconsul de Narbonnaise. Tous ceux qui exerçaient des charges en Gaule en furent atterrés et cela lui valut d'être détesté à l'égal d'un tyran, bien qu'il fit preuve par moments d'une feinte bonté qui démentait sa féroce naturelle. Il prit maintes mesures contre les particuliers et les droits des cités. »

Histoire Auguste, Vie de Caracalla, IV 10, V 1-3.

PRÉLEVER ET CONFRONTER DES INFORMATIONS

- Quels sont les motifs qui poussent l'empereur à étendre la citoyenneté en 212 ? (doc. 1)
- Quel problème pose la mention de « déditices » ? Pourquoi ne peut-on la résoudre avec certitude dans l'état actuel des connaissances ? (doc. 1, 2, 4)
- Comment expliquer l'hostilité des élites romaines à l'édit de 212 ? (doc. 4, 5)
- Qui accueille favorablement cet édit et pourquoi ? (doc. 3)
- Que deviennent les droits locaux et les citoyennetés locales après l'édit ? (doc. 1 à 4)

CLASSER LES INFORMATIONS

Construisez un tableau dans lequel vous classerez les informations extraites des documents.

Arguments de Caracalla	Arguments contre	Impact de l'édit

BILAN

RÉDIGER UN TEXTE CONSTRUIT ET ARGUMENTÉ

Sujet : « L'édit de Caracalla est-il dans la continuité des politiques antérieures ou est-ce une mesure révolutionnaire pour l'Empire ? »